

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant		Numéro de permis				Date d'inspection	
Garderie Univers d'enfants Inc. 20210		9			Le 28 novembre 2025		
Nom de l'établissement				Numéro de téléphone			
Garderie univers d'enfants 4					(506) 864-8377		
Adresse							
329 rue Ryan Moncton NB E1G 2W2							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste					
Celina Boudreau Chiasson			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement		Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité	
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, literies, sucettes et tétines : a) portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant. Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité a reçu par cour identifiées et étiquetées avec le nom de l'enfant. La lac						27 nov. 2025	
Commentaires généraux							
Aucune visite sur les lieux n'a été effectuée pour ce rappo	ort.						
original signé par Celina Boudreau Chiasson Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e Da	Le 28 novembre 2025 Date					
original signé par Annick Beaulieu Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Da	ate	Le 28	3 nove	mbre 2025		